

## Conseil d'établissement Ecole primaire des Mesanges

# Procès-verbal

Reunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mesanges  
Lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
<b>Membres parents</b>			
1	Bruneau, Caroline	X	
2	Dubuc, Isabelle	X	
3	Fortin, Isabelle (présidente)	X	
4	Gamelin, Dominique	X	
5	Henri, Rachel (vice-présidente)	X	
6	Paradis, Julie	X	
7	Nadeau, Sophie (substitut)		X
<b>Membres enseignants</b>			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		X
<b>Membre professionnel</b>			
1	Bastien, Fanny + Gabrielle Markey (stagiaire)	X	
2	Durand, Francine (substitut)		X
<b>Membre du service de garde</b>			
1	Rousselle, Dominique	X	
<b>Membre soutien</b>			
1	Pelletier, Geneviève (secrétaire)		X
2	Allard, Laurence	X	
<b>Membre de la communauté</b>			
1	Beaulieu, Hubert	X	
<b>Membres de la direction</b>			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe	X	
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

## 1. Mot de bienvenue

---

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin à 18 h 30.

## 2. Vérification du quorum

---

Il y a quorum.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

*Il est proposé par madame Caroline Bruneau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 18 janvier 2021.*

C.E. 20210118-33

## 4. Questions orales du public

---

*Aucune question du public n'a été reçue par le site de l'école.*

## 5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 23 novembre 2020.

---

*Suivi :*

### 9.1. Logo de l'école du 13 octobre 2020

*Le projet commence le vendredi 22 janvier 2021. La compagnie Factory66 a été choisie pour fabriquer le logo. Mme Caroline Gauthier est l'infographiste responsable du projet. Mme Arcadi lui a parlé des particularités de notre milieu.*

### 9.3. Plan de lutte (consultation des élèves) du 13 octobre 2020

*Un Forms est monté. Dans les prochaines semaines, il sera envoyé aux enseignants du 3<sup>e</sup> cycle afin que les élèves puissent être consultés.*

### 15.2. Comité alimentaire du 13 octobre 2020

*A la mi-décembre, la distribution des fruits aurait dû commencer, mais il y a eu fermeture de la classe des enfants des bénévoles. M. Hubert va essayer de trouver des bénévoles avec certains organisateurs pour aider à la désinfection et à la distribution des fruits.*

### 15.3. Page Facebook du 13 octobre 2020

*La page Facebook rejoint les parents et demande peu de temps à Mme Paradis dû au soutien de Mme Geneviève.*

#### 15.4. Peinture sur l'asphalte du 13 octobre 2020

*M. Hubert fournira le nom d'un fournisseur. Mme Paradis n'a plus de temps pour ce projet. La direction tentera de mettre un comité sur pied pour prendre la relève.*

#### 6.7 Panier de Noël

*La campagne de financement a permis d'amasser près du double du montant cible. Les membres du conseil d'établissement remercient, au nom des familles, Mme Lefavre et ses collaborateurs pour cette belle initiative.*

*Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 23 novembre 2020 et ses suivis.*

C.E. 20210118-034

### 6. Points de la direction

---

#### 6.1. Etat de la situation COVID-19 (information)

*Presentement, aucune classe n'est fermée. Les nouvelles mesures sanitaires sont respectées, mais il reste quelques précisions à recevoir en lien avec le port du masque durant les cours d'éducation physique et durant les repas.*

#### 6.2. Formation du conseil d'établissement obligatoire (information)

*Retour sur les fiches 1-2-3-4-28. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil d'établissement.*

#### 6.3. Mesures protégées 2021 (approbation)

*Le conseil d'établissement de l'école des Mesanges confirme que le ministère de l'Éducation du Québec a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures protégées, un montant de 64 677,00 \$.*

*Le conseil d'établissement de l'école des Mesanges confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.*

*Veuillez prendre note qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, cette attestation portera uniquement sur les mesures protégées suivantes :*

- Aide alimentaire (15012);*
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);*
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);*

- *Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);*
- *Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);*
- *Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);*
- *Sorties scolaires en milieu culturel (15186);*
- *Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);*
- *Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).*

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin** et résolu unanimement de confirmer le montant de 64 677 \$ pour les mesures protégées 2020-2021.

**C.E. 20210118-035**

#### 6.4. Fonds 9 (suivi)

*Le solde du fonds 9 est de 41 913 \$. Les écritures sont en lien avec les activités de Noël.*

#### 6.5. Projet de financement de Fat Bike (approbation)

*M. Malo, enseignant en éducation physique, a reçu un montant de 5000\$ de la Caisse Desjardins du grand Joliette à la suite du dépôt de son projet Fat Bike. La condition pour recevoir ce montant est que l'école investisse au moins le même montant. La direction va respecter cette condition. De plus, l'école va vendre les vélos de route qui dorment depuis deux ans dans le dépôt. Il y aura un achat de 21 vélos. Le responsable est en appel d'offres. Mme Fortin propose une ressource éventuelle pour l'achat et l'entretien des vélos.*

Il est **proposé par madame Laurence Allard** et résolu unanimement d'approuver le projet « Fat Bike » et le financement.

**C.E. 20210118-036**

#### 6.6. Besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de refecton des locaux ou immeubles (art 96.22) (consultation)

*La direction présente les documents de consultation.*

Il est **proposé par madame Karine Morin** et résolu unanimement de consulter les besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de refecton des locaux ou immeubles (art 96.22).

**C.E. 20210118-037**

#### 6.7. Critères de selection d'une direction 2021-2022 (consultation)

*Les membres prennent la même lettre que celle de 2020-2021.*

Il est **proposé par madame Dominique Gamelin et** resolu unanimement de consulter les critères d'une direction d'école pour l'année scolaire 2021-2022.

C.E. 20210118-038

#### 6.8. Semaine du personnel de l'école des Mesanges (approbation)

*La semaine se tiendra du 1<sup>er</sup> février au 5 février 2021. Le montant de 100\$ du budget de Conseil d'établissement sera octroyé pour cette semaine. Il serait intéressant d'impliquer les élèves pour fabriquer les cadeaux. Il serait intéressant de faire un cadeau à chaque membre du personnel en temps de pandémie.*

Il est **proposé par madame Isabelle Dubuc et** resolu unanimement d'approuver les dépenses de 100\$ en lien avec la semaine du personnel de l'école des Mesanges.

C.E. 20210118-039

### 7. Mot de la présidente et correspondance

---

*Aucune correspondance. La présidente encourage le personnel dans le contexte d'adaptation actuel.*

### 8. Mot du personnel enseignant

---

*Le personnel enseignant est heureux de revenir à l'école. Le personnel enseignant remercie les parents pour le soutien sur les réseaux sociaux. Il souligne le travail de Mme Laurence pour le projet des mérites sur le thème des super héros.*

### 9. Mot du personnel de soutien

---

*Mme Laurence fait une mention spéciale à Mme Camille Champagne TES pour l'élaboration des ateliers des habiletés sociales et des réseaux sociaux. Elle souligne le travail des TES malgré les changements de personnel en TSA. Elle souligne le travail des TES de Sainte-Marie. Elle souligne aussi le travail des secrétaires et des concierges.*

### 10. Mot des professionnels

---

*Mme Fanny reçoit une stagiaire en orthopédagogie jusqu'au 18 février 2021. Mme Sarah-Ève Morin, enseignante en 5<sup>e</sup> année, a été réaffectée comme orthopédagogue. Elle travaillera dans les deux milieux.*

## 11. Mot du service de garde

---

*Le personnel reçoit trois formations. Nous sommes en période des comptes impayés.*

## 12. Mot de l'OPP

---

*Les membres vont se concentrer sur le volet de l'aide alimentaire, soit la distribution des fruits.*

## 13. Mot du représentant au comité de parents

---

*Il y a de la formation en ligne pour les parents. Les sujets de discussion sont : le transport et les nouvelles écoles. Notre représentante questionne le Centre de services pour notre SDG.*

## 14. Mot du représentant de la communauté

---

*Le refuge Christ-Roi a eu le Prix de la personnalité communautaire de l'année. Il y a toutefois de nouveaux dirigeants et la vocation de la ressource a change. Le refuge est devenu une halte chaleur: Les sans-abris peuvent se réchauffer et recevoir une collation, mais il n'y a plus d'hébergement et de repas. L'encadrement et le suivi des usages seront aussi moindres étant donné qu'il n'y a plus autant d'intervenants et d'exigences pour la fréquentation de la ressource. M. Beaulieu partage son désaccord face à ces changements et Mme Isabelle Fortin s'interroge alors l'exposition accrue des élèves aux comportements à risque des usages (consommation, « deal » de drogue près de l'école, désorganisation si l'encadrement de la médication est moindre). Il est discuté de la possibilité de faire une lettre d'appui des membres du conseil d'établissement afin de nommer nos craintes face à cette nouvelle orientation.*

## 15. Varia

---

### 15.1. Photo scolaire 2021-2022

*Il y a des déceptions depuis 2 ans quant à la qualité des photos des élèves, de même qu'en comparaison à ce qui s'est fait dans d'autres écoles. Un changement de photographe est discuté. Les membres qui ont des noms devront les acheminer à Mme Isabelle Fortin.*

## 16. Date de la prochaine rencontre

---

Lundi 15 mars 2021 à 18 h 30.

## 17. Levée de l'assemblée

---

Il est **proposé par madame Fortin** et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 33.

C.E. 20210118-040



---

Monsieur Simon Vezina, directeur



---

Madame Isabelle Fortin, présidente

*Simon Vezina, secrétaire*

# Procès-verbal

Reunion du conseil d'etablissement de l'ecole primaire des Mesanges  
Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30, par la plateforme Zoom

NOM, Prénom,		PRÉSENT	ABSENT
<b>Membres parents</b>			
1	Bruneau, Caroline	X	
2	Dubuc, Isabelle	X	
3	Fortin, Isabelle	X	
4	Gamelin, Dominique		x
5	Henri, Rachel		X
6	Paradis, Julie		X
7	Nadeau, Sophie (substitut)		X
<b>Membres enseignants</b>			
1	Arcadi, Caroline	X	
2	Belair, Caroline	X	
3	Morin, Karine	X	
4	Riberdy, Nancy (substitut)		X
<b>Membre professionnel</b>			
1	Bastien, Fanny	X	
2	Durand, Francine (substitut)		X
<b>Membre Service de garde</b>			
1	Rousselle, Dominique	X	
<b>Membre soutien</b>			
1	Pelletier, Geneviève	X	
2	Allard, Laurence		X
<b>Membres de la direction</b>			
1	Vezina, Simon directeur	X	
2	Tremblay, Melanie directrice adjointe	X	
3	Larocque, Steve directeur adjoint	X	

## 1. Mot de bienvenue

---

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin à 18 h 32.

## 2. Vérification du quorum

---

Il y a quorum.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

*Il est proposé par madame Karine Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 23 novembre 2020.*

C.E. 20201123-025

## 4. Questions orales du public

---

*Aucune question du public. La direction demande de créer un FORM afin que les parents puissent poser des questions. Ce formulaire sera sur le site de l'école des Mesanges.*

## 5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 13 octobre 2020.

---

*Suivi :*

### 6.5. Représentants de la communauté

- *M. Hubert Beaulieu (marguiller) est intéressé par ce poste.*

*Il est proposé par madame Isabelle Dubuc et résolu unanimement d'approuver la nomination de M. Beaulieu comme représentant de la communauté.*

C.E. 20201123-026

### 8.1. Argent du conseil d'établissement

- *M. Vezina a fait le suivi auprès de Mme Boucher. L'argent a été dépensé pour acheter du matériel scolaire pour les familles qui ont passé au feu.*

### 8.2. Calendrier des réunions

- *Les membres sont en accord avec le changement des dates. Voir le document en annexe.*

### 9.1. Logo de l'école

- *Mme Arcadi devra appeler deux personnes intéressées pour supporter les élèves d'arts.*

### 9.3. Plan de lutte (consultation des élèves)

- *Avec le contexte actuel, il y a un certain délai. Les rencontres devraient avoir lieu sous peu.*

### 9.4. Cafetière Nespresso

- *Mme Chantal Jette (secrétaire à Sainte-Marie) a gagné la cafetière.*

### 15.1. Halloween

- *Fête à l'école du Christ-Roi seulement puisque l'école Sainte-Marie était en confinement. M. Larocque explique les activités qui ont eu lieu le 30 octobre.*

### 15.2. Comité alimentaire

- *Mme Gamelin a fait le suivi avec Karam Fruits et Legumes. Les prix sont intéressants. Une subvention a été demandée pour le comité alimentaire et l'aménagement du terrain. Nous sommes en attente de la réponse.*

### 15.3. Page Facebook

- *La page Facebook a été créée et semble atteindre plusieurs parents.*

### 15.4. Peinture sur l'asphalte

- *En attente de réponses des fournisseurs et du Centre de services.*

*Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 13 octobre 2020 et ses suivis.*

C.E. 20201123-027

## 6. Points de la direction

---

### 6.1. Etat de la situation COVID-19 (information)

- *L'école Sainte-Marie a été fermée pendant deux semaines. Personne ne pouvait accéder à l'école, employés et élèves compris.*
- *Il y a une problématique au niveau de la quarantaine de certains élèves et de la distanciation entre parents aux abords de l'école.*
- *La direction souligne le professionnalisme de son personnel face aux mesures sanitaires et revient à cet effet sur des rumeurs qui remettaient cela en question, notamment en lien avec la fermeture de l'école en octobre. Il dément ces rumeurs et souligne que cela a pu heurter son personnel.*
- *M. Vezina s'inquiète de la réussite de certains élèves puisque les parents décident de les garder à la maison.*
- *Lorsque les élèves sont retirés pour plus de 10 jours, à la demande de la Santé publique, un soutien leur est donné avec la CSSS.*
- *En ce moment, aucun élève n'est atteint de la COVID19. Un seul employé est toujours retiré pour des complications.*
- *À la suite de la rencontre avec le DSP, les élèves sont en sécurité à l'école. Nous ne souhaitons pas revivre la fermeture.*

### 6.2. Formation du conseil d'établissement obligatoire (information)

*M. Vezina a envoyé un courriel le 9 octobre pour le site. Les membres devront se former par ce site. Il y aura une planification proposée aux membres afin que la direction puisse répondre aux questionnements. Les membres sont en accord avec cette proposition.*

### 6.3. Normes et modalités (approbation)

*Nous devons amender les normes et modalités à la suite de l'annonce du ministre de l'Éducation. Nous sommes passés de trois à deux étapes. Chacune des étapes vaut 50 %.*

Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'approuver l'amendement des normes et des modalités de l'école des Mesanges pour l'année scolaire 2020-2021.

C.E. 20201123-028

### 6.4. Projet éducatif (suivi)

*La reddition de compte est difficile à faire pour l'année 2019-2020, car il n'y a pas eu d'examens ministériels. Pour cette année, la situation de la COVID-19 dictera la passation des examens ministériels à la fin de l'année. Il y a beaucoup d'adaptation pour le personnel dû aux changements qu'apporte la COVID. La direction est inquiète pour le cheminement de certains élèves. C'est à ce moment où l'on voit les différences sociales et socioéconomiques. Les élèves bien encadrés par les parents vont réussir malgré la pandémie. Malgré tout, nous voyons du positif dans tout ce changement en éducation. Mme Caroline Belair parle de son expérience.*

### 6.5. Projet finissant chandail

*Mme Caroline Arcadi nous présente son projet. Elle demande que la totalité des frais pour les chandails des finissants puisse être financée par l'école, faute d'opportunité de financement dans le contexte actuel de la pandémie et faute de moyens de plusieurs des élèves d'assumer les frais.*

*M. Simon Vezina parle d'aller chercher des dons des institutions telles que Desjardins, les banques, Factory66 ou tous les organismes qui pourraient commanditer les chandails.*

*Mme Fortin s'interroge sur la provenance de l'argent dans le fonds 9, à savoir si elle provient uniquement du Course-O-Thon. Le cas échéant, elle remet en question l'usage qui peut en être fait pour le présent projet, selon le but énoncé lors de la campagne de financement, soit le financement d'activités sportives pour tous les niveaux. M. Steve Larocque explique que le fonds 9 n'est pas uniquement constitué de l'argent du Course-O-Thon et suggère que pour cette année, le projet des chandails soit entièrement commandité, en raison des limitations de financement dues à la COVID-19. La gratuité du chandail pouvant être vue comme un retour du travail des élèves à l'élaboration du nouveau logo de l'école.*

*M. Hubert Beaulieu propose de voir avec la Saint-Vincent de Paul si cela pourrait s'inscrire dans un programme de retour aux élèves en échange de leur contribution à la campagne des paniers de Noël (collecte de denrées). Cette proposition s'applique toutefois difficilement considérant le contexte de la COVID-19.*

Il est **proposé par madame Caroline Bruneau** et résolu unanimement d'approuver le projet de remettre un chandail à chacun des finissants gratuitement. Le fonds 9 couvrira le coût des chandails dans sa totalité si nous n'avons pas de commandite.

C.E. 20201123-029

## 6.6. Fonds 9 (suivi)

*Le solde du fonds 9 est de 41 907\$. Les écritures sont en lien avec les activités de l'Halloween. Les prochaines seront pour la Fête de Noël.*

## 6.7. Panier de Noël (approbation)

*Dans le contexte de la pandémie, la direction informe que les préparatifs entourant les paniers de Noël (ex: boîtes de cueillette de denrées) ne peuvent malheureusement pas avoir lieu comme par le passé. Néanmoins, les besoins dans notre milieu étant très présents et l'école ayant à cœur de soutenir ses élèves plus défavorisées, une alternative dans la distribution des paniers de Noël a été réfléchi entre la direction et Mme Lefavre, psychologue scolaire à l'école.*

*Celle-ci a été pilotée par le passé, avec la participation de Mathieu Desroches (notaire à Joliette), une campagne de financement pour les paniers de Noël de notre école. L'expérience avait été un succès. L'école a la chance que tous deux s'investissent à nouveau dans un tel projet cette année. L'objectif est d'amasser 2500 \$. La gestion du projet se fera dans le respect des mesures sanitaires. Le financement est fait via la plateforme Facebook. Il a été suggéré qu'un lien soit mis entre la page Facebook des parents de l'école et la page de la campagne de financement de M. Desroches pour publiciser celle-ci.*

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin et** résolu unanimement d'approuver le projet « Les paniers de Noël pour les familles de l'école des Mesanges » piloté par Mme Lefavre.

C.E. 20201123-030

## 6.8. Les contenus en orientation scolaire et professionnelle (information)

M. Steve Larocque présente le contenu pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle. Voir le document en annexe.

## 6.9. Éducation à la vie sexuelle (information)

Mme Melanie Tremblay présente le document créé par l'équipe-école et inspiré du document du Centre de services scolaire des Samares. Voir document en annexe. De plus, M. Hubert Beaulieu propose l'organisme Enfance libre Lanaudière pour la formation sur les agressions sexuelles.

## 7. Mot de la présidente et correspondance

---

*Mme Fortin souligne les efforts et le professionnalisme du personnel de l'école des Mesanges face à la pandémie et les encourage à persévérer.*

## 8. Mot du personnel enseignant

---

*Aucun mot n'est fait par la représentante.*

## 9. Mot du personnel de soutien

---

*Aucun mot n'est fait par la représentante.*

## 10. Mot des professionnels

---

*Mme Bastien parle de son experience à distance comme orthopedagogue.*

## 11. Mot du service de garde

---

### 11.1. Regie interne 2020-2021 (adoption)

*Voir document en annexe.*

Il est **proposé par madame Isabelle Fortin et** resolu unanimement d'adopter la regie interne 2020-2021 du service de garde de l'ecole des Mesanges telle que presentee.

C.E. 20201123-031

## 12. Mot de l'OPP

---

*Aucun mot n'est fait par le comite. Les points ont ete faits au suivi du procès-verbal du 13 octobre 2020.*

## 13. Mot du représentant au comité de parents

---

*Aucun mot n'est fait par la representante. Elle est absente.*

## 14. Varia

---

### 14.1. Cohabitation avec le refuge pour les itinerants

M. Hubert Beaulieu explique les debuts du « REFUGE »; projet reflechi avec le CISSS face à l'ampleur des besoins en itinerance dans la region, et ce, d'autant avec la COVID-19. Il mentionne qu'une opportunité de relocalisation de la ressource au centre-ville aurait echoue, à la suite d'une decision de la ville de Joliette de refuser le dezonage. Ceci etant, il a ete decide par la Fabrique de maintenir le bail avec l'organisme qui offre refuge aux itinerants dans les locaux de l'eglise du Christ-Roi. Il informe le conseil des ressources de l'organisme en matière d'intervenants (infirmier, éducateurs specialises), qui sont presentes en tout temps et disponibles pour intervenir s'il y a des incidents à l'ecole. Informe de questionnements quant à la presence de vendeurs de drogue sur le terrain de l'eglise et des risques pour les élèves du secondaire qui attendent au transfert. M. Beaulieu mentionne les règles du refuge, qui sont en place depuis deux mois, indiquant que toute consommation des usagers sur le terrain de l'eglise est interdite, faute d'expulsion de la ressource pour plusieurs jours. Il est aussi fait mention aux usagers de ne pas aller sur le terrain de l'ecole des Mesanges.

Face aux inquietudes quant à la securite des enfants, il avise qu'aucun usager ne represente de danger à son avis et qu'il est plutôt question d'aborder la situation sous l'angle des problematiques de sante mentale. Il mentionne plutôt la grande disposition des usagers à aider et propose en ce sens à l'ecole de faire appel à cette aide.

M. Beaulieu demande d'appeler au refuge pour signaler les evenements desagreables, afin que les intervenants puissent être au courant des problematiques et faire les interventions appropriees avec les usagers, dont appliquer les consequences. Cette voie serait à son avis favorable à la cohabitation et une première solution, avant le recours aux policiers.

M. Beaulieu mentionne n'avoir jamais eu de retour de la conseillère municipale et trouve déplorable qu'il n'y ait pas eu plus de suivi. Il donne le nom des personnes responsables, qui peuvent être contactées: Mme Anne Soucis, directrice générale d'Emilie Gamelin et Norman Hugh, personne responsable au CIUSSS. Il demande d'appeler au refuge pour signaler les événements désagréables.

#### 15. Date de la prochaine rencontre

---

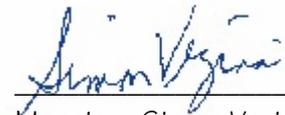
Lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30.

#### 16. Levée de l'assemblée

---

Il est proposé par madame Isabelle Fortin et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 02.

C.E. 20201123-032



Monsieur Simon Vezina, directeur



Madame Isabelle Fortin, présidente

Mme Geneviève Pelletier, secrétaire

Fiche d'information liée :	Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées - Année scolaire 2020-2021 - Établissements
Code de la CSS/CS :	842000
Code de l'établissement :	842066
Nom de l'établissement :	École primaire des Mésanges
Destinataire :	Simon Vézina - Directeur/Directrice - DIREC - simon.vezina001@cssamares.qc.ca
Courriel du responsable :	simon.vezina001@cssamares.qc.ca
Statut de traitement :	Nouveau

## Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Cette même annexe des règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées et protégées et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Ce formulaire vous aidera à remplir cette obligation.

Veillez noter qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne portera que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);

- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);

- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Étant donné que ces mesures protégées visent principalement les établissements de la formation générale des jeunes, **les centres de formation générale des adultes et de la formation professionnelle ne sont pas concernés par la présente reddition de comptes.**

### **Questions**

Pour toute question d'ordre technique, veuillez contacter l'équipe de CollecteInfo à l'adresse [collecteinfo@education.gouv.qc.ca](mailto:collecteinfo@education.gouv.qc.ca).

Pour toute question liée au contenu de ce formulaire ou aux exigences issues des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, veuillez communiquer avec la Direction générale du financement à l'adresse [financement@education.gouv.qc.ca](mailto:financement@education.gouv.qc.ca).

## Répartition globale des montants relatifs aux mesures protégées par votre centre de services scolaire ou votre commission scolaire\*

\* Les renseignements qui figurent à cette section vous sont transmis à titre informatif.

Nom de la mesure protégée	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS	Pourquoi un montant sera géré centralement par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	593 805,00 \$	593 805,00 \$		
15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)	204 944,00 \$		204 944,00 \$	Une somme de 20,000\$ a été conservé centralement pour l'embauche d'une professionnelle afin de cibler les besoins des élèves et du service à offrir. Décentralisation de la somme restante à venir en fonction des informations du service des ressources éducatives.
15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	296 240,00 \$	296 240,00 \$		
15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	126 793,00 \$	84 105,00 \$	42 688,00 \$	Une somme est gérée centralement afin de financer des organismes communautaires et ce, ayant pour objectif de prévenir la violence par des interventions dans nos établissements scolaires.
15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes	0,00 \$			
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires	316 490,00 \$	483 908,00 \$	-167 418,00 \$	La mesure budgétaire 15103 correspond à 66% de l'allocation, la différence est financée par le budget budget global du centre de service scolaire à raison de 34%, ce qui correspond au budget supplémentaire décentralisé aux établissements.

15104 Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	14 855,00 \$	14 855,00 \$		
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	695 400,00 \$	695 400,00 \$		
15200 Formation en réanimation cardio- respiratoire au secondaire	11 949,00 \$	11 949,00 \$		
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales	615 230,00 \$		615 230,00 \$	Cette allocation est gérée centralement, elle a permis de financer, en partie, l'ajout des nouvelles classes spécialisées en 2020-2021.
Total	2 875 706,00 \$	2 180 262,00 \$	695 444,00 \$	

## Établissement

Il est à noter que toutes les mesures sont affichées, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement de l'établissement.

Établissement : 842066 - École primaire des Mésanges

Ordre d'enseignement dispensé :  
 • Préscolaire  
 • Primaire

Nom de la mesure protégée	Montants indicatifs du Ministère pour l'établissement	Montants transmis par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	29 834,00 \$	26 590,00 \$
15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)		
15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	9 688,00 \$	9 688,00 \$
15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant		1 554,00 \$
15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes		
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires		10 474,00 \$
15104 Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	521,00 \$	521,00 \$
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	15 850,00 \$	15 850,00 \$
15200 Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire		
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales		
Total	55 893,00 \$	64 677,00 \$

Autre information que votre établissement souhaite communiquer au Ministère :

## Répartition entre les établissements

Veillez cliquer sur le bouton « Générer » afin de produire et de pouvoir télécharger le rapport « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées ». Ce document comprend les informations inscrites aux pages 2 et 3 de ce formulaire et devra être joint à la résolution de votre conseil d'établissement requise par l'Annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaire et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021. Par cette résolution, le conseil d'établissement atteste que les sommes liées aux les mesures protégées ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Il vous est possible de quitter ce formulaire et d'y revenir lorsque la résolution de votre conseil d'établissement, requise en vertu de l'Annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, aura été adoptée.

Afin de pouvoir soumettre ce formulaire électronique au Ministère, vous devez joindre la résolution de votre conseil d'établissement comprenant l'annexe « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées ».

Joindre la résolution de votre conseil  
d'établissement :

**Explication des règles budgétaires 2020-2021**  
**Document présenté au conseil d'établissement du 18 janvier 2021**

<b>Mesures</b>	<b>Libellé de la mesure</b>
15012 – Aide alimentaire (Mesure protégé)	Cette mesure vise l'achat d'aliments et de boissons respectant les orientations de la politique-cadre Pour un virage santé à l'école afin de soutenir de façon prioritaire les élèves qui en ont besoin. Les sommes utilisées doivent servir pour le déjeuner, le dîner ou les collations sur les heures de classe
15029 – Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	Toujours dans la volonté d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques, la présente mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'écoles vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues. Plus un jeune est à l'extérieur, plus il est actif physiquement. Cela contribue, entre autres, à atténuer les problèmes liés au manque d'attention en classe. Il est souhaité que les cours d'école soient vivantes et animées, non seulement pour leur utilisation par les élèves et l'équipe-école lors des récréations et des périodes d'enseignement extérieur (dont celles réservées à l'éducation physique et à la santé) et de service de garde, mais aussi pour leur utilisation par la communauté. La planification d'un projet d'aménagement d'une cour d'école nécessite un travail de réflexion important et l'implication de plusieurs personnes, dont certains professionnels externes à l'école. De plus, pour que soit assurée l'utilisation optimale des lieux et du matériel, et ce, dans une perspective inclusive, les intervenants de l'équipe-école doivent être formés et accompagnés en matière d'organisation, d'animation et d'encadrement dans les cours d'écoles. L'inspection et l'entretien de ces dernières sont nécessaires pour qu'elles demeurent sécuritaires. Quant à l'acquisition de matériels et d'équipements récréatifs de qualité, elle permet de diversifier les expériences motrices des jeunes tout en les rendant amusantes.
15031 – Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation	Cette mesure vise notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles chez les élèves et les adultes afin de favoriser un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire pour la réussite et le bien-être de tous. Elle permet également de soutenir l'organisation de services de soutien pédagogique et psychosocial favorisant la réintégration des élèves suspendus et expulsés.
15103 – Acquisition de livres et de documentaires	Cette mesure vise à poursuivre le réinvestissement dans les bibliothèques scolaires en contribuant au financement de l'achat de livres et de documentaires, sous forme numérique ou imprimée, pour la bibliothèque
15104 – Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1 <sup>er</sup> cycle du primaire.	Cette mesure vise à rendre disponible un plus grand nombre d'œuvres littéraires et d'ouvrages aux enfants fréquentant l'éducation préscolaire et le 1 <sup>er</sup> cycle du primaire afin de favoriser leur plaisir de lire, leur entrée dans l'écrit et le développement de leurs compétences en lecture.
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	Dans le but d'accroître les sorties scolaires en milieu culturel, notamment pour les élèves en service de garde, un soutien accru est accordé aux commissions scolaires. Celui-ci s'inscrit dans la foulée de la nouvelle politique culturelle du Québec intitulée Partout, la culture et du Plan d'action gouvernemental en culture visant notamment à améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif

## RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE SUR LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES PROTÉGÉES

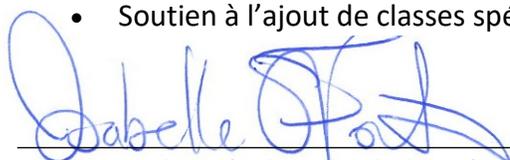
### Résolution # C.É. 20210118-035

Le conseil d'établissement de l'école des Mésanges confirme que le ministère de l'Éducation du Québec a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures protégées, un montant de 64 677,00\$.

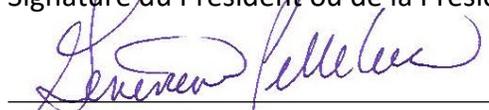
Le conseil d'établissement de l'école des Mésanges confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veuillez prendre note qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, cette attestation portera uniquement sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).



Signature du Président ou de la Présidente du conseil d'établissement



Signature du Secrétaire du conseil d'établissement

Joliette

2021-01-18

Lieu

Date

# PRIORITÉS BUDGET RTB

## CONSULTATION AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Article 96.22)

« Le directeur de l'école, après consultation du conseil d'établissement, fait part à la commission scolaire des besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école. »

### 1) Besoins de l'école en biens

Proposition(s) soumise(s) au CSSS :

Date : 2021-01-18

Bureau de travail, barrures aux fenêtres, un vélo (24 pouces), ballons, tapis de sol, bureaux de travail en cercle, une bibliothèque,

Bande de liège dans le corridor des TSA.

### 2) Besoins d'amélioration, transformation et rénovations majeures

Proposition(s) soumise(s) au CSSS :

Date : 2021-01-18

Un lavabo par classe. Reorganisation de l'environnement du gymnase (toilettes, vestiaires, etc.). Insonoriser les locaux de retour

au calme. Installer des toiles dans certaines classes. Changer les fenêtres du local 24. Enlever le tapis autour des tableaux de

classe. Peinturer les locaux cibles. Construire un débarcadère pour les autobus.

École / Centre :	École du Christ-Roi	N° école :	063
Signature de la direction		Date :	2021-01-19

**À retourner par courriel : [sylvie.dessureault022@csssamares.qc.ca](mailto:sylvie.dessureault022@csssamares.qc.ca)  
Sylvie Dessureault, secrétaire de gestion  
au plus tard le 12 février 2021**

# PRIORITÉS BUDGET RTB

## CONSULTATION AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Article 96.22)

«Le directeur de l'école, après consultation du conseil d'établissement, fait part à la commission scolaire des besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.»

### 1) Besoins de l'école en biens

Proposition(s) soumise(s) au CSSS :

Date : 2021-01-18

Chaises de bureau, pupitres, portables administratifs, toiles pour fenêtre, outils sensoriels, tables ajustables en U, tableaux blancs (type chevalet), tables, bureaux, 2 paniers de basketball supplémentaires dans le petit gymnase, 4 petites tables en forme de trapèze ajustables.

### 2) Besoins d'amélioration, transformation et rénovations majeures

Proposition(s) soumise(s) au CSSS :

Date : 2021-01-18

Construire une nouvelle école. Refaire les toilettes du petit gymnase. Construire un débarcadère d'autobus. Peindre des lignes et des formes dans la cour d'école et sur les murs de l'école. Installer des modules de jeux. Ajouter un photocopieur supplémentaire. Réparer le sous-sol du service de garde. Peinturer les corridors. Enlever les chevalets fixes au mur et refaire les toilettes et les vestiaires dans les locaux 56 et 51. Installer un rideau séparateur dans le grand gymnase. Construire des vestiaires pour le grand gymnase. Ajouter des sorties extérieures vers la cour d'école. Renover le sous-sol du service de garde. Séparer le local 14 en deux. Ajouter des lavabos dans chaque classe. Remplacer les lumières et les plafonds des classes restantes.

École / Centre : École Sainte-Marie

N° école : 066

Signature de la direction



Date : 2021-01-19

**À retourner par courriel : [sylvie.dessureault022@cssamares.qc.ca](mailto:sylvie.dessureault022@cssamares.qc.ca)  
Sylvie Dessureault, secrétaire de gestion  
au plus tard le 12 février 2021**

Saint-Félix-de-Valois, le 13 janvier 2021

À la présidence du conseil d'établissement

**Objet : Critères de sélection pour le choix d'une direction d'école**

Madame,  
Monsieur,

En conformité avec les articles 79 et 96,8 de la section II de la Loi sur l'instruction publique concernant les objets de consultation du Centre de services scolaire auprès du conseil d'établissement, nous apprécierions recevoir les critères de sélection que vous souhaiteriez voir considérés dans l'éventualité du choix d'une nouvelle direction d'école primaire et/ou secondaire.

Le plan d'effectifs des directions d'écoles primaires et secondaires sera révisé incessamment suite à l'analyse de certaines situations dont notamment, les départs pour la retraite, les postes vacants ou nouvellement créés. Nous aimerions recevoir vos avis au plus tard le 19 février 2021. Si, à cette date, nous n'avons pas reçu de réponse, les critères de l'an passé prévaudront.

Nous portons à votre attention le fait que ces critères ne doivent en aucun cas être de nature discriminatoire de quelque façon que ce soit.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice générale,



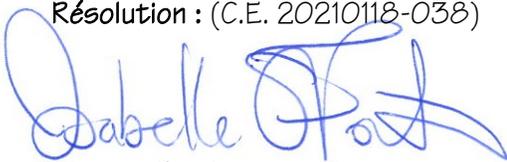
Nancy Lapointe

c.c. Direction d'établissement

## CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE CHOIX DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

1. Posséder une connaissance approfondie du programme pédagogique de même que la politique en adaptation scolaire pour aider l'élève handicapé ou en difficulté, l'enfant présentant des problèmes d'adaptation, d'apprentissage et de comportement;
2. Être un bon communicateur, respectueux des individus et rassembleur;
3. Posséder de bonnes aptitudes en gestion, en pédagogie, en gestion personnel, en planification et en administration;
4. Être en recherche constante de solutions dans le meilleur intérêt des élèves en partenariat avec les différents intervenants du réseau scolaire primaire interne et externe;
5. Favoriser la coopération et la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire;
6. Être familier avec les classes multiprogrammes, spécialisées (TSA) et l'ordre d'enseignement préscolaire et primaire; avoir le désir de développer le potentiel des élèves via les classes à volet particulier;
7. Faire preuve d'ouverture, de tolérance et de transparence;
8. Posséder un équilibre adéquat entre la souplesse et la fermeté dans ses actions et la gestion des conflits;
9. Avoir une bonne capacité d'adaptation afin d'agir rapidement dans le meilleur intérêt de l'élève et des intervenants;
10. Posséder une expérience avec des clientèles spécifiques à l'école des Mésanges, (nouveaux arrivants, autochtones, pauvreté).

Résolution : (C.E. 20210118-038)



Isabelle Fortin  
Présidente du conseil d'établissement  
École des Mésanges